

FORUM INTERNATIONAL CNC - RIARC

Thème : « La problématique de la régulation des réseaux sociaux : les modalités d'une collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques »

Yaoundé, les 8 et 9 novembre 2023

Mot de bienvenue de Monsieur le Président du Conseil National de la Communication

- Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Représentant personnel de Son Excellence le Président de la République ;
- Monsieur le Ministre de la Communication ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement;
- Madame la Présidente de la Haute Autorité de la Communication et de l'Audiovisuel du Maroc et Présidente en exercice du RIARC ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Instances, Membres du RIARC et du REFRAM ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des plateformes numériques ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs des missions diplomatiques et Organisations Internationales ;
- Mesdames et Messieurs les invités spéciaux ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de publication des organes de presse écrite, audiovisuelle et cybernétique ;
- Mesdames et Messieurs les experts ;
- Chers Invités ;
- Mesdames, Messieurs,

D'entrée de jeu, je voudrais vous souhaiter une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour au Cameroun, à l'occasion de la tenue du présent Forum International qui porte sur « **La problématique de la régulation des réseaux sociaux : les modalités d'une collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques** ».

Qu'il me soit ensuite permis de remercier sincèrement les autorités camerounaises et principalement Monsieur le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, qui a bien voulu accorder son très haut patronage à cette initiative. Notre gratitude s'adresse également à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour son accompagnement dans l'organisation des présentes assises.

Merci aux Présidents d'instance Membres du RIARC et du REFRAM qui ont pu faire le déplacement de Yaoundé, malgré leurs agendas chargés. J'adresse également ma sincère gratitude à nos experts venus d'Europe et surtout des Etats-Unis d'Amérique.

Mesdames, Messieurs.

De nos jours, la régulation des médias classiques n'a plus de secret. Dès lors qu'il connaît leur emplacement géographique, leur directeur de publication, leur fréquence d'émission, le régulateur peut, en cas de dérives dûment constatées, se saisir et mettre en branle toutes les procédures appropriées.

A contrario, avec la libéralisation et la prolifération des ondes hertziennes, à la suite de la migration de l'analogique au numérique, la conjugaison de cette évolution avec le phénomène de la convergence des technologies, le secteur de la communication a connu une mutation considérable. Les réseaux sociaux, qui se déploient à travers les plateformes numériques, ont transformé l'univers de la communication sociale en la soustrayant complètement de tout contrôle déontologique.

Dès lors, tout le monde peut-être producteur et consommateur des contenus audiovisuels. Toute personne a la possibilité de déverser sur l'espace public audiovisuel des contenus multiformes, aux conséquences potentiellement dévastatrices.

Cette libéralisation qui est de nature à porter atteinte au bon ordre social des Etats, des communautés et à la dignité des personnes, justifie les nouveaux défis des régulateurs des médias, celui de l'encadrement des réseaux sociaux.

ETAT DE LA SITUATION

En effet, le caractère virtuel, fluide et insaisissable des réseaux sociaux complique les efforts menés par les régulateurs pour les surveiller.

Les plateformes numériques constituent leur canal d'expression. Cette libre expression se fait sans contrôle éditorial et dresse, de ce fait, le lit des contenus illicites à travers notamment la promotion de la pédophilie, de la violence, de la drogue ou de tout autre contenu déviant.

Face à cette situation, il est impératif que les Etats s'accordent dans le but de trouver des stratégies communes de régulation. Mais, pour y parvenir, il faut intégrer que la réponse à la question de l'impact des réseaux sociaux sur le fonctionnement de la société mondiale adresse une problématique commune qui ne peut être résolue qu'à travers une stratégie d'ensemble.

SOLUTIONS

Les réseaux sociaux sont véhiculés par les plateformes numériques qui sont des entreprises multinationales à finalité économique. Leur fonds de commerce repose essentiellement sur la publicité. A ce titre, elles s'emploient à recruter à travers une large superficie mondiale, le maximum d'adhérents possibles.

Par ailleurs, les plateformes numériques, de par leurs activités transversales ne sont pas souvent inféodées aux droits des Etats sur lesquels elles déversent les contenus produits par leurs adhérents, puisque leurs sièges ne s'y trouvent pas habituellement.

De fait, l'on peut se poser la question de savoir comment les amener à respecter les principes éthiques et moraux de ces Etats.

Cette exigence ne peut aboutir qu'à travers une approche collective basée sur deux arguments, à savoir : la superficie et la diversité de la population.

En utilisant ces arguments pour les confronter aux visées commerciales des plateformes numériques, les Etats peuvent les contraindre à tenir compte, dans la gestion de leur contenu, des exigences morales et déontologiques.

Or, pour que ces données soient pertinentes, cette stratégie ne saurait être déployée de manière séparée. A titre d'illustration, je prendrais le cas du Nigéria avec une population de 225 millions d'habitants, et la Côte d'Ivoire pour une population de 29 millions d'habitants. Prises séparément, ces données ne sont guère de nature à influencer la stratégie commerciale des plateformes numériques qui est basée sur de grandes masses. En d'autres termes, les plateformes numériques peuvent relativement se passer de façon singulière de ces Etats sans que leurs bénéfices commerciaux s'en trouvent très affectés.

De la même manière, si on prend le cas de l'Afrique centrale, le Cameroun avec une population de 28 millions d'habitants, et la République Démocratique du Congo qui compte 96 millions d'habitants, de telles données, prises séparément, ne suffisent pas à impacter au plan sous-régional, la stratégie commerciale des plateformes numériques.

Mais dans une perspective sous régionale, l'on peut observer que l'ensemble des Etats de l'Afrique de l'Ouest compte une population de 450 millions d'habitants. Dans le même esprit, l'Afrique centrale réunit une population de 165 millions d'habitants.

Il s'agit là de manière collective, d'arguments stratégiques constitutifs d'un « marché » important qu'aucune multinationale internationale ne peut négliger, si l'on compare, par exemple, ces données à celles de l'Union Européenne englobent une population de 450 millions d'habitants au 01^{er} janvier 2023.

D'un point de vue méthodologique, cette démarche peut être menée en trois principales étapes :

Dans un premier temps, les Etats réunis au niveau sous régional (UEMOA, CEMAC), peuvent adopter des directives ou des règlements sur la base d'un code déontologique commun, fondé sur le principe que tout ce qui est illicite hors ligne, devrait être illicite en ligne.

Deuxièmement, ces directives ou règlements communautaires peuvent être soumis à la ratification des Etats-parties.

Troisièmement, ces accords internationaux ainsi ratifiés peuvent reçus au niveau des Etats, sous la forme de dispositions législatives.

Seule une telle stratégie d'ensemble basée sur les grandes masses, sur une harmonisation des législations, peut faire le poids en transformant l'espace sous-régional en « grand marché », pour contraindre les plateformes numériques à collaborer avec les Etats dans une approche de co-régulation des contenus audiovisuels, conciliant ainsi les intérêts économiques desdites plateformes avec les exigences morales et éthiques des Etats.

Au regard de tout ce qui précède, il s'avère impératif, au niveau national, sous-régional ou régional, de poursuivre une réflexion concertée sur ce phénomène nouveau des réseaux sociaux et des conséquences potentielles de leur usage.

C'est cette considération qui atteste de l'intérêt de cette rencontre de Yaoundé autour du thème « la problématique de la régulation des réseaux sociaux : les modalités d'une collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques ».

En vous souhaitant de fructueux travaux, je formule le vœu que, des présentes assises jailliront des recommandations qui contribueront à la mise en œuvre d'une régulation plus efficace et efficiente des réseaux sociaux.

Je vous remercie pour votre aimable attention.